

PAR COURRIEL

Québec, le 17 juillet 2023

Objet : Demande d'accès n° 2023-05-100 – Lettre de réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès concernant le certificat de conformité émis par le ministère le 14 janvier 1992 pour Sable des Forges inc.

Le document suivant est accessible. Il s'agit de :

1. SDF-Cert conf 92-01-14, 2 pages.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M^{me} Caroline Huot, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel caroline.huot@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le directeur,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Martin Dorion

p. j. 2



Trois-Rivières, le 14 janvier 1992

Sables Des Forges inc.
2950, rue Sidbec
Trois-Rivières-Ouest (Québec)
G8Z 4E1

À l'attention de Monsieur Raymond Bellemare

N/Référence : 7521-04-01-00023-00

Objet : Certificat de conformité
Pour l'établissement d'un lieu
d'élimination de déchets solides

Mesdames,
Messieurs,

Pour faire suite à la demande d'un certificat d'autorisation reçue par le ministère de l'Environnement en date du 1^{er} juin 1990, conformément à l'article 54 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q. chapitre Q-2), le soussigné atteste que le projet d'établir un dépôt de matériaux secs, dans le territoire de la ville de Trois-Rivières, est conforme aux normes prévues par le Règlement sur les déchets solides (chapitre Q-2, r.14).

Ce projet consiste à éliminer les matériaux secs sur une partie des lots 10 à 16 du cadastre de la paroisse de Saint-Étienne. Le tout conformément aux plans et devis numéro 5672 présentés le 19 décembre 1991 par M. Daniel Poisson, ingénieur, de la firme de consultants VFP inc.

Ledit projet peut donc être mis en oeuvre dès maintenant sous réserve de toute autorisation ou approbation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant. Il doit être réalisé suivant les renseignements fournis en vue d'obtenir le présent certificat.

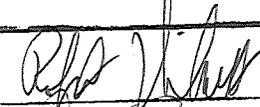
Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

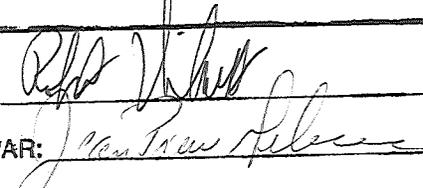
Pour le ministre de l'Environnement,

PB/RT/dstl

pour Philippe Bussières
Directeur régional

c.c. : - M. Gilles Poulin, greffier
Ville de Trois-Rivières
- M. Robert Bouchard, secr.-trés.
MRC de Francheville

ANALYSÉ PAR: 

RECOMMANDÉ PAR: 

PERMIS D'EXPLOITATION D'UN SYSTÈME DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES

PERMIS No: DMS-04-18

TITULAIRE: Sables Des Forges inc.

ADRESSE: 2950, rue Sidbec
Trois-Rivières-Ouest (Québec)
G8Z 4E1



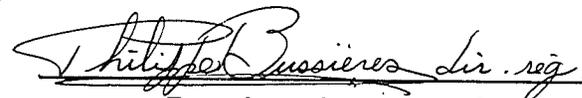
Gouvernement du Québec
Ministère de
l'Environnement

Conformément aux dispositions de l'article 55 de la loi sur la Qualité de l'Environnement (L.R.Q., chapitre Q-2)
le détenteur de ce permis peut exploiter:

Un dépôt de matériaux secs sur une partie des lots 10 à 16 du cadastre de la paroisse de Saint-
Etienne, dans le territoire de la ville de Trois-Rivières. Le tout conformément aux plans et
devis numéros 5672, présentés le 19 décembre 1991, par M. Daniel Poisson, ingénieur, de la
firme de consultants VFP inc.

Le présent permis est valide pour une durée de cinq (5 ans à compter du 14 janvier 1992
Il est soumis à la loi et aux règlements sur les déchets solides.

À Trois-Rivières, LE 8 juillet 19 94


Fonctionnaire autorisé

Québec 